

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 365  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

RENFORCEMENT DES  
FONDS PROPRES DE  
L'AGENCE FRANÇAISE DE  
DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 365  
**Renforcement des fonds propres de l'Agence française  
de développement**

---

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Les crédits du programme 365 permettent de doter en capital l'Agence française de développement (AFD) en 2023.

Cette dotation prendra notamment la forme d'une conversion en fonds propres de base (CET1) des prêts de ressources à condition spéciale (RCS), ressources très concessionnelles octroyées par l'État à l'AFD via le programme 853 « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » de la mission « Prêts à des États étrangers ».

Cette conversion est essentielle au déploiement de l'activité de l'AFD, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement. En effet, du fait d'une évolution législative au niveau de l'Union européenne (entrée en vigueur du règlement européen CRR2), depuis juin 2021 les RCS ne seront plus prises en compte au titre des fonds propres pour le calcul du ratio grands risques auquel l'Agence est soumise, et qui limite à 25 % des fonds propres au maximum son exposition sur une géographie.

Ce programme créé en loi de finances pour 2021 comporte une action unique. En 2023, il est doté en autorisations d'engagement et en crédits de paiement d'un montant égal aux versements de RCS à l'AFD effectués en 2023, à mesure des décaissements par l'AFD des prêts concessionnels aux États étrangers adossés à la RCS soit 150 M€. Symétriquement, ces prêts seront remboursés de façon anticipée par l'Agence sur le programme 853, de sorte que l'opération de conversion est neutre pour le budget de l'État.

La dotation de l'Agence transitera par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » qui sera préalablement abondé en recettes via le programme 365.

Les crédits du présent programme permettent d'honorer les engagements du programme 110 « Aide économique et financière au développement » et du programme 853. En conséquence, les objectifs structurants et les indicateurs de performance correspondants sont communs à ceux des programmes 110 et 853. Ils sont donc intégrés en totalité dans le projet annuel de performances du programme 110 (cf. *supra*).

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		190 000 000 150 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		190 000 000 150 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

**Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement**

Programme n° 365 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
7 - Dépenses d'opérations financières	190 000 000 150 000 000 110 000 000 100 000 000		190 000 000 150 000 000 110 000 000 100 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b> <b>110 000 000</b> <b>100 000 000</b>		<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b> <b>110 000 000</b> <b>100 000 000</b>	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
7 – Dépenses d'opérations financières	190 000 000 150 000 000		190 000 000 150 000 000	
71 – Prêts et avances	190 000 000 150 000 000		190 000 000 150 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b>		<b>190 000 000</b> <b>150 000 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

## Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

Programme n° 365 | Justification au premier euro

## Dépenses pluriannuelles

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
0	0	190 000 000	190 000 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
150 000 000 0	150 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>150 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## Justification par action

### ACTION (100,0 %)

#### 01 – Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	150 000 000	<b>150 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	150 000 000	<b>150 000 000</b>	0

La présente ouverture vise à permettre à l'État de renforcer les fonds propres de l'Agence française de développement (AFD), par conversion de ressources à conditions spéciales (RCS), actuellement éligibles en fonds propres complémentaires dit « Tier 2 » (T2), en fonds propres de base dit « Tier 1 » (T1).

Pour rappel, les RCS sont des prêts octroyés par l'État à l'AFD à partir du programme 853 à des termes très préférentiels (typiquement durée de 30 ans dont 10 ans de différé de remboursement en capital ; taux de 0,25 %). Ces RCS permettent ensuite à l'Agence d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État des prêts à des institutions multilatérales.

L'entrée en vigueur du règlement européen CRR2 en juin 2021 a exclu les fonds propres T2 et donc les RCS du calcul du ratio grands risques (exposition sur une géographie inférieure à 25 % des fonds propres) auquel l'Agence est soumise. L'opération portée par le PLF pour 2023 vise ainsi à neutraliser les effets de cette évolution réglementaire.

Cette opération est rendue possible grâce au remboursement anticipé par l'AFD de prêts RCS pour 150 M€, enregistrés en recettes du programme 853. L'opération est donc neutre pour le solde budgétaire.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'opérations financières	150 000 000	150 000 000
Prêts et avances	150 000 000	150 000 000
<b>Total</b>	<b>150 000 000</b>	<b>150 000 000</b>

L'opération de dotation en capital doit être portée par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ». Afin de doter ce compte spécial des ressources nécessaires, il est proposé d'ouvrir 150 M€ sur ce programme *ad hoc* de la mission « Aide publique au développement » spécialement créé à cet effet. L'intégralité de cette ouverture sera portée en recette du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

Ces crédits, qui constituent des dépenses d'opérations financières, correspondent à l'encours de prêts de RCS déjà appelés sur le programme 853 par l'AFD, à mesure des décaissements par l'AFD des prêts concessionnels adossés à la RCS, soit 150 M€ en 2023.



---

**Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement**

---

Programme n° 365 | Justification au premier euro